

SERVICE DU BÉNÉVOLAT

DEUX ÉTAPES SIMPLES ET PRÉALABLES POUR DEVENIR **BÉNÉVOLE-PARTENAIRE**

1- Fournir une lettre de recommandation

Nous sommes soucieux de vous offrir une expérience de bénévolat correspondant à celle que vous recherchez et aux besoins de notre clientèle.

La lettre de recommandation est un outil permettant de nous renseigner sur vos intérêts, vos qualités et vos aptitudes à partir du point de vue d'une personne neutre, qui ne fait pas partie de votre entourage personnel.

Consignes à suivre :

A. La lettre doit être rédigée par :

- un employeur
- un professeur
- un responsable de programmes/associations
- un professionnel
- une personne qui vous connaît mais qui n'a pas de lien personnel

La lettre ne doit pas être rédigée par :

- un parent
- un membre de la famille
- un ami

B. La lettre doit :

- vous présenter, mettre en valeur de vos forces, vos qualités et vos compétences et décrire votre aptitude à devenir bénévole dans cet établissement de santé et de services sociaux.
- spécifier le nom complet, l'adresse et le numéro de téléphone de l'entreprise ou de l'organisation (s'il y a lieu),
- être signée par le référant,
- et être acheminée au *Service du bénévolat du CCSMTL* par la **poste**, par **courriel** ou être remise en mains propres à l'occasion de la **rencontre d'accueil** (formation).

2- Fournir l'autorisation de vérification des antécédents judiciaires

Notre établissement offre des services auprès de clientèles pouvant être en situation de vulnérabilité. Le service du bénévolat, de concert avec la *Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques*, doit donc assurer une prestation de service sans risque pour la clientèle.

C'est pourquoi une vérification des antécédents judiciaire est requise. L'autorisation signée, accompagnée de votre nom et de votre date de naissance, permettra de procéder à une vérification le jour même.

NOUS SERONS ALORS PRÊTS À VOUS ACCUEILLIR À LA RENCONTRE D'ACCUEIL ET DE FORMATION !